



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

Élections provinciales 2008

Une crise réelle, alibi d'une élection prématurée

**Bilan du gouvernement libéral de Jean Charest
mars 2007 à octobre 2008**

Texte modifié par le conseil confédéral
Montréal, 14 novembre 2008

Table des matières

Introduction	5
Relations de travail : des droits toujours bafoués	6
Finances publiques : les occasions manquées	7
Développement économique : des mesures qui manquent de tonus	8
Les partenariats public-privé (PPP) : tendance à l'accélération	9
Emploi et formation de la main-d'œuvre : des gestes intéressants mais insuffisants	10
Santé et services sociaux : la porte grande ouverte au privé	11
Éducation : des problèmes de fond qui persistent.....	12
Soutien à la famille : d'importants besoins restent à combler	13
La conciliation famille-travail	13
Services de garde à l'enfance	14
La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : enfin des gestes significatifs.....	14
Environnement et développement durable : des efforts à accentuer	15
Langue, culture et immigration : de belles paroles mais peu de gestes concrets.....	16
Conclusion	17
Plan d'action.....	18
Annexe : Plate-forme d'interpellation des partis	19
Index des lois	23

Note :

Vous pouvez consulter le document le site WEB de la CSN <http://www.csn.qc.ca/>

Adresse du blogue de la CSN : <http://www.csn2008.blogspot.com/>

Introduction

En mars 2007, le Québec élisait pour la première fois depuis un siècle un gouvernement minoritaire avec une représentation significative de trois partis. Les spéculations sur la dynamique électorale résultant de cette nouvelle donne allaient bon train particulièrement quant à la capacité des partis de cohabiter pour faire fonctionner l'Assemblée nationale. Depuis la dernière élection provinciale, il y a de cela un an et demi, l'Assemblée nationale aura siégé à peine 6 mois.

Qu'est-il donc arrivé pendant cette courte période pour que nous soyons de nouveau appelés à former un gouvernement?

Pourtant, la seule véritable épreuve de force qu'avait connue le gouvernement avait eu lieu au tout début du mandat au printemps 2007 à la faveur de l'adoption du budget, crise qui s'était par ailleurs dénouée après une brève partie de bras de fer avec l'opposition.

Depuis, l'ADQ et le PQ, connaissant eux-mêmes leur lot de problèmes, se sont bien sûr *opposés*, mais sans menace réelle de faire tomber le gouvernement dans le cadre des travaux parlementaires.

Par ailleurs, c'est un Jean Charest, dont les stratèges des communications avaient revampé l'image, qui vantait, il y a à peine quelques semaines, les vertus de la cohabitation et refusait d'envisager des élections avant 2009.

Finalement, depuis le déclenchement des élections, il ne cesse de rappeler les bonnes décisions de son gouvernement pour affronter la crise économique oubliant sans doute que de telles réalisations n'ont pu être possibles qu'avec la collaboration des autres partis.

Mais soyons clairs, il y a bien une crise économique à l'échelle mondiale. L'absence de réglementation des activités financières qui en est à l'origine, risque d'entraîner dans son sillon des récessions dans plusieurs pays industrialisés, dont les États-Unis, notre principal marché. Nous ne pourrions échapper à la tourmente et nous serons affectés à divers degrés.

Mais y avait-il besoin d'élections générales au Québec pour faire face à cette crise?

À la lumière de ce que nous connaissons des différents programmes économiques des principaux partis et les résultats des sondages aidant, tout nous laisse croire que les acteurs à l'Assemblée nationale auraient pu développer des convergences pour répondre aux enjeux soulevés sans qu'il soit nécessaire d'appeler les citoyennes et les citoyens aux urnes. D'autant plus que le Québec ne peut à lui seul juguler cette crise, surtout dans le contexte politique canadien du partage des juridictions.

Non, il faut chercher ailleurs les véritables incitatifs au déclenchement de ces élections par le gouvernement libéral. Tout d'abord, un taux de satisfaction jamais atteint malgré (ou à cause) une gestion effacée et terne des affaires de l'État qui évite constamment la controverse. Ensuite, des sondages favorables au Parti libéral, fruit de l'incompétence de l'opposition officielle de l'ADQ et finalement, d'une opposition péquiste qui stagne.

Pour justifier publiquement sa décision, il ne lui restait plus qu'à invoquer une crise économique réelle qui devint *de facto*, un noble alibi pour un gouvernement en mal de pouvoir majoritaire. Donc, élections il y aura !

Une fois de plus, il nous faudra apprécier les enjeux et les perspectives électorales en fonction du mode de scrutin uninominal à un tour. Nous devons donc soupeser autant collectivement qu'individuellement l'impact de nos votes dans un tel système afin de maximiser les possibilités réelles d'atteindre nos objectifs.

Cette réforme nécessaire du mode de scrutin, qui avait occupé en 2002 et en 2006 une place importante dans les travaux de l'Assemblée nationale, semble avoir disparu des écrans radars des principaux partis. D'entrée de jeu, nous remettons cette question à l'ordre du jour.

Afin de favoriser réellement l'expression du pluralisme politique de la population, nous interpellons les différents partis afin qu'ils s'engagent à remettre à l'ordre du jour des prochains travaux de l'Assemblée nationale la question de la réforme du mode de scrutin au Québec, et ce, sur la base des orientations suivantes déjà adoptées par la CSN lors de son congrès de 2002 :

Exercer une démocratie représentative

- *Que le mode de scrutin actuel soit réformé en un mode de scrutin proportionnel afin que les résultats globaux soient le plus près possible de l'expression de la volonté populaire à l'échelle du Québec, et éventuellement au Canada, et ce, tout en assurant une représentation régionale et une représentation égalitaire pour les femmes.*
- *Que les élections au Québec soient dorénavant tenues à date fixe.*
- *Que le chef du gouvernement soit élu au suffrage universel par un mode de scrutin à deux tours.*

Dans les pages suivantes, vous trouverez un bilan non exhaustif du gouvernement Charest et des constats sur un certain nombre d'enjeux qui nous semblaient les plus importants. Nous avons également inscrit les attentes de la CSN afin d'interpeller les partis sur certaines de ces questions. Compte tenu du peu de temps à notre disposition entre le déclenchement des élections et la rédaction de ce document, nous n'avons pas cherché à faire un relevé systématique des programmes des partis. Cet exercice est d'autant plus difficile que les programmes complets n'étaient pas disponibles ou qu'ils ne sont rendus publics que progressivement au fil de la campagne, ce qui semble d'ailleurs être une façon de faire de plus en plus prise en compte par les partis.

Relations de travail : des droits toujours bafoués

Dans les premiers mois de son mandat majoritaire (2003–2007), le gouvernement Charest a adopté une série de lois antisyndicales qui passeront à l'histoire comme l'une des pires attaques contre le mouvement syndical depuis les années sombres de Duplessis¹.

On pense, bien sûr, à la loi 31 modifiant l'article 45 du Code du travail et imposant, malgré la jurisprudence, un saccage des protections que la loi nous accordait en matière de sous-traitance. On pense aussi aux lois 7 et 8, qui ont volé aux femmes éducatrices en milieu familial et à celles qui œuvrent dans les ressources intermédiaires, le droit de se syndiquer, et ce, malgré des jugements favorables du Tribunal du travail qui reconnaissent leur statut de « salariées » et leur droit de s'associer en vertu du Code du travail.

Et que dire de la loi 30 qui a imposé aux travailleuses et aux travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux, des unités de négociation sur lesquelles ils ne se sont jamais prononcés, en plus de définir unilatéralement une vingtaine de matières de la convention collective à être négociées localement sans droit de grève et sans mécanisme de règlement de différends pour l'avenir. Par cette législation, le gouvernement Charest ordonnait ainsi des votes entre toutes les organisations de ce secteur, contribuant à enrayer de façon majeure les préparatifs de la négociation du secteur public déjà en cours.

Finalement, en décembre 2005, tandis que la négociation avançait à pas de tortue, le gouvernement a parachevé son œuvre en imposant, par la loi 43 plusieurs aspects majeurs des conditions de travail, notamment les conditions salariales du secteur public. Véritable carcan législatif répressif, cette loi, en cours de contestation, est toujours en vigueur.

Nous avons contesté l'ensemble de ces lois dans la rue, mais aussi devant les instances internationales du travail de l'Organisation des Nations Unies, devant les tribunaux supérieurs du Québec. Partout, nous avons eu gain de cause. Le Bureau international du travail (BIT) a sévèrement blâmé le gouvernement Charest pour ses gestes antisyndicaux. Même les tribunaux supérieurs du Québec ont déclaré les lois 7, 8 et 30 contraires aux chartes des droits et libertés. Le récent jugement de la Cour supérieure invalidant les lois 7 et 8 est lapidaire. Ces lois renforcent les stéréotypes associés au travail féminin et accentuent la discrimination à l'égard des femmes. Les libéraux oseront-ils en appeler de ce jugement comme ils l'ont fait pour la loi 30? Puisque le délai dont il dispose pour prendre une décision se situe en pleine campagne électorale, nous devons utiliser toutes les tribunes à notre disposition pour les forcer à reconnaître la décision de la Cour supérieure.

Dans le secteur de la forêt, à l'occasion des travaux entourant la réforme du régime forestier en mars dernier, nous avons réclamé que le nouveau régime tienne compte de l'adaptation des lois du travail aux difficultés de faire vivre une accréditation syndicale dans ce secteur où la sous-traitance prévaut. Nous avons également insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des travailleurs sylvicoles qui sont au cœur d'une exploitation durable de la forêt.

Pourtant, dans le deuxième document de consultation déposé cet automne, pas une ligne n'est consacrée à ces problèmes.

¹ Bilan du gouvernement du Parti libéral du Québec (avril 2003 à février 2007), Conseil confédéral du 13 au 16 mars 2007.

Constats et attentes

Malgré l'illégalité flagrante de ces coups de force et même s'il a montré une autre image depuis sa quasi-défaite de mars 2007, le gouvernement Charest n'a réparé, en 20 mois, aucun des pots cassés lors de son premier mandat.

La négociation du secteur public devant débiter dans les prochains mois, nous demandons au gouvernement de restaurer le droit à la libre négociation. En outre, le régime de négociation dans ce secteur doit être revu dans les meilleurs délais conformément aux conventions internationales et, à cet effet, les travaux déjà enclenchés doivent être poursuivis.

Le gouvernement doit également renoncer à en appeler de la décision de la Cour supérieure invalidant les lois 7 et 8 et les partis doivent s'engager à reconnaître le droit à la syndicalisation des travailleuses concernées.

Il est urgent de modifier le régime forestier afin que les travailleurs et les travailleuses de ce secteur, malgré la multitude d'intervenants, puissent exercer leur droit d'association et de négociation. De la même façon, nous dénonçons le recours de plus en plus grand à la sous-traitance particulièrement dans le secteur privé.

La CSN demande aux partis de se prononcer sur ces questions. Le prochain gouvernement doit se conformer aux recommandations du BIT et aux jugements de la Cour supérieure et respecter les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.

Finances publiques : les occasions manquées

Au cours de la dernière campagne électorale, Jean Charest avait soulevé l'indignation générale en promettant de diminuer les impôts des particuliers à même l'argent résultant du règlement partiel du déséquilibre fiscal. Dans l'esprit de tous, ces transferts fédéraux devaient être consacrés à des réinvestissements dans les services publics et les programmes sociaux. Malgré sa position minoritaire et la désapprobation populaire, le gouvernement libéral a réussi à imposer un budget comportant des baisses d'impôt de 950 millions de dollars. En plus de se priver de marges de manœuvre essentielles, le gouvernement libéral a profondément miné notre crédibilité pour de futures négociations avec le fédéral. Il a conforté ceux qui soutiennent que le gouvernement Harper a définitivement réglé la question du déséquilibre fiscal.

Cela dit, la stratégie poursuivie par le gouvernement Charest au cours de son dernier mandat est en parfaite continuité avec celle de ses premières années de pouvoir. Les grands objectifs consacrant la diminution du rôle de l'État demeurent les mêmes : atteinte de l'équilibre budgétaire par un contrôle serré des dépenses, réduction du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, ralentissement de la croissance de la dette par le biais de contributions au Fonds des générations et, finalement, constitution d'une réserve budgétaire lors des bonnes années de croissance économique. Rien qui permet de combler les besoins criants en santé, en éducation, en culture, pour le développement économique et l'environnement.

Cette stratégie explique que la croissance moyenne des dépenses de programmes de 2003 à 2008 ne soit que de 4,5 % au Québec alors que la moyenne canadienne est de 6,5 %. Avec de telles ressources, le gouvernement maintient à peine le financement de la santé et de l'éducation au détriment des besoins réels, ne laissant de surcroît que peu d'argent additionnel pour les autres missions de l'État.

De 2006 à 2008, les revenus budgétaires sont passés de 60,7 milliards de dollars à 63,4 milliards, pour une croissance moyenne de 2,2 %. Cette faible croissance s'explique par le ralentissement marqué de l'activité économique en 2008, mais aussi, et il ne faut pas l'oublier, par les initiatives du gouvernement visant à réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Le gouvernement s'est privé également d'une opportunité en s'entêtant à ne pas récupérer l'espace fiscal dégagé par la réduction de la TPS au niveau fédéral.

Le règlement partiel du déséquilibre fiscal contenu dans le budget fédéral 2007-2008 a procuré des revenus additionnels au gouvernement du Québec, essentiellement au chapitre de la péréquation. Malheureusement, l'évolution de ces transferts reste soumise à la volonté d'Ottawa, comme en témoigne la récente décision du ministre fédéral des Finances de revoir la formule de péréquation.

De la même manière qu'il s'était bien gardé de dénoncer le règlement partiel du déséquilibre fiscal en 2007, parce qu'il se trouvait en campagne électorale, cette fois-ci il récidive en ne donnant pas l'heure juste aux Québécoises et aux Québécois sur l'incidence des changements apportés à la péréquation. La ministre des Finances du Québec qualifie les modifications de « raisonnables », puisqu'elles ne feraient perdre que 60 millions de dollars au gouvernement du Québec en 2008. Le faible impact pour cette année résulte de mesures transitoires. Mais dès les années suivantes, les pertes pour le Québec seront importantes.

Dans sa récente mise à jour économique et financière, le gouvernement du Québec confirme que l'évolution de ses revenus et de ses dépenses lui permettra de réaliser l'équilibre budgétaire aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire en 2008 et en 2009. Toutefois, ces budgets équilibrés nécessitent l'utilisation de la totalité de la réserve budgétaire de 2,3 milliards de dollars constituée lors des années précédentes sans laisser beaucoup de marge de manœuvre pour faire face à la crise qui s'annonce.

Constats et attentes

La CSN a toujours préconisé que le déséquilibre fiscal devrait être éliminé par un transfert de points d'impôt, ce qui mettrait le gouvernement du Québec à l'abri de l'arbitraire d'Ottawa et permettrait de régler cette question définitivement.

La CSN a maintes fois dénoncé, qu'en utilisant l'argent du déséquilibre fiscal pour réduire les impôts et qu'en refusant d'occuper l'espace fiscal dégagé par les baisses de la TPS, le gouvernement Charest a délibérément réduit ses marges de manœuvre de 3 milliards de dollars. Ses intentions de plafonner à 3,2 % la croissance des dépenses de programmes pour les cinq prochaines années confirment aussi sa volonté de réduire le rôle de l'État. Cette stratégie budgétaire, amorcée lors de son premier mandat, fragilise le caractère public des services à la population et ouvre la porte à la privatisation et à la tarification des services publics. D'ailleurs, il y a fort à parier qu'avec un retour au pouvoir des libéraux de Jean Charest, le rapport Montmarquette sur la tarification des services publics, lequel prône le principe de l'utilisateur-payeur, ferait un retour en force. Il y a là un réel danger.

Si la situation économique se détériorait plus que ce qui est prévu dans la dernière mise à jour économique et financière du Québec (croissance du PIB réel de 0,8 % en 2008 et 0,6 % en 2009), le prochain gouvernement pourrait se retrouver avec un déficit budgétaire. Pour la CSN, le déficit zéro ne doit être ni un dogme ni une fin en soi. En période de crise économique, cette possibilité est nettement préférable à des réductions draconiennes des dépenses publiques. Le gouvernement doit soutenir la demande lorsque des composantes comme les exportations nettes et l'investissement privé fléchissent.

Développement économique : des mesures qui manquent de tonus

En 2007, malgré une baisse marquée des exportations, l'économie québécoise a enregistré une croissance de 2,7 %. Les sommes versées à la suite du règlement de l'équité salariale et de la bonne croissance de l'emploi ont contribué à atténuer l'effet négatif du commerce extérieur. Toutefois, les résultats pour l'année qui s'achève s'annoncent beaucoup moins favorables au moment où on s'attend à une baisse de la croissance des dépenses de consommation, sans oublier que les effets du ralentissement de l'économie américaine et de la crise financière mondiale commenceront à se faire sentir.

Les investissements en infrastructures de l'ordre de 30 milliards \$ sur cinq ans, annoncés dans le budget de 2007, donneront évidemment un bon coup de pouce à l'économie du Québec. Contrairement à ce que le gouvernement affirme depuis quelques semaines, le plan québécois des infrastructures n'est pas le fruit d'une prévoyance divinatoire quant à la situation économique. Il est plutôt celui d'une coïncidence, du moins nous l'espérons, où les infrastructures publiques tombent en morceaux d'où l'urgence d'intervenir. Si le gouvernement avait prévu la détérioration de la situation économique, il ne se serait pas privé des 950 millions \$ de revenus induits par les baisses d'impôt.

Au chapitre de la création d'emploi, l'année 2007 a été la meilleure du gouvernement libéral. Le taux de chômage est passé à 7,2 % alors qu'il était de 8 % en 2006. Tous les secteurs n'ont pas bénéficié également des créations d'emplois. Les secteurs manufacturier et forestier vivent de profondes transformations depuis le début des années 2000. En 2002, le secteur forestier comptait pour 4,1 % du PIB réel du Québec. En 2007, il ne comptait plus que pour 2,9 %. De juin 2002 à juin 2007, les pertes

d'emplois dans ce secteur s'élèvent à 39 200. Pour le secteur manufacturier, depuis le sommet atteint en 2002, les pertes d'emplois dépassent 130 000, malgré une récente stabilisation. La crise économique qui sévit actuellement à travers le monde et plus encore chez nos voisins du Sud ne peut qu'accentuer cette situation.

Après un premier mandat de politiques économiques orientées sur le libre marché et le laisser-faire, le gouvernement libéral a finalement répondu à l'appel des secteurs en difficulté. On se rappellera qu'à son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement Charest avait effectué des coupes draconiennes de l'ordre de 356 millions \$ au ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, dont plusieurs mesures d'aide à l'investissement, notamment dans des sites désignés. Cette fois, après des demandes répétées des secteurs en difficulté sur l'urgence d'agir, le gouvernement Charest a déposé un plan d'aide au secteur forestier en octobre 2006 et un plan d'action en faveur du secteur manufacturier en novembre 2007.

Si les mesures mises en avant dans chacun de ces plans répondent à la plupart des besoins, la hauteur des sommes investies n'est pas suffisante et l'est encore moins dans la situation économique actuelle qui commande une aide renforcée aux travailleurs et aux travailleuses ainsi qu'aux entreprises. De plus, les PME manufacturières sont actuellement aux prises avec des problèmes de liquidités, ce qui risque de compromettre les objectifs du plan d'action.

Du côté du secteur forestier, de l'aide supplémentaire doit être apportée pour appuyer la modernisation des entreprises, soutenir les régions et les travailleurs qui ont perdu leur emploi.

Constats et attentes

Dans sa récente mise à jour économique, le gouvernement a revu ses prévisions à la baisse et anticipe maintenant une croissance de l'ordre de 0,8 % en 2008 et 0,6 % pour l'année 2009. Ces prévisions sont-elles trop optimistes? Le Québec échappera-t-il à une récession? Il est encore trop tôt pour le dire. Mais, une chose est évidente le prochain gouvernement devra prendre des mesures énergiques si nous voulons éviter le pire.

La conjoncture illustre à quel point il aurait été judicieux pour le gouvernement de renoncer à ses baisses d'impôt. Il aurait ainsi conservé des marges de manœuvre lui permettant d'agir beaucoup plus vigoureusement pour atténuer les effets de la crise, mais également pour répondre aux besoins de la population à l'égard des services sociaux.

La CSN déplore les moyens financiers insuffisants et l'absence d'une stratégie globale de développement économique.

Les différentes mesures de relance économique élaborées par les partis politiques confirment que le gouvernement Charest, plutôt que de déclencher des élections, aurait pu à tout le moins tenir un débat à l'Assemblée nationale visant à mettre en place rapidement des mesures appropriées.

Les partenariats public-privé (PPP) : tendance à l'accélération

Au cours de son premier mandat (2003–2007), le gouvernement Charest a mis en place les conditions nécessaires au développement des PPP en créant l'Agence des partenariats public-privé et en lui confiant l'étude de plusieurs gros projets de partenariat, dont ceux des centres hospitaliers universitaires (CHUM et CUSM²).

Quelques mois avant le déclenchement des élections, il a décidé d'accélérer, d'étendre et d'approfondir les projets de partenariat public-privé.

Après de longues et coûteuses années d'études et de négociations, le gouvernement libéral s'est empressé de conclure, à l'automne 2008, trois ententes de partenariat (pour les autoroutes à péage 25 et 30 et un premier groupe de sept haltes routières), totalisant plus de deux milliards de dollars. Pour les aires de service, il a eu recours à une technique qui consiste à regrouper en paquet les petits projets (*bundling*) qui, autrement, auraient été difficilement réalisables en mode PPP.

² Centre hospitalier de l'Université de Montréal et Centre universitaire de santé McGill.

Durant la même période, le gouvernement a décidé d'étendre la formule des PPP à de nouveaux projets (reconstruction de l'échangeur Turcot et de l'Hôpital Saint-Luc), à la rénovation d'édifices qui devait être effectuée en mode traditionnel (Centre de recherche du CHUM, Hôpital Sainte-Justine et Hôtel-Dieu de Québec), et à la prestation de soins et de services aux personnes âgées (Centre d'hébergement et de soins de longue durée Champlain). Il a également décidé d'« innover » en matière de PPP, en transférant la propriété du futur centre d'hébergement à son promoteur, au terme d'un contrat de 25 ans, et pousse la privatisation encore plus loin en confiant au promoteur privé les soins ainsi qu'en excluant les salarié-es des conditions applicables au secteur public. Enfin, il songe sérieusement à appliquer la technique du *bundling* aux nouveaux projets de CHSLD et aux équipements municipaux, tels les arénas et les centres culturels.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas renoncé à son approche purement idéologique. Il soutient toujours que les coûts des PPP sont inférieurs à ceux des projets en mode traditionnel, à qualité et à volume égaux, alors que plusieurs études démontrent le contraire (taux de financement plus élevés, coûts de transaction faramineux, surévaluation du coût des risques qui est refilé à l'État ou aux utilisateurs, profits exorbitants, diminution de la taille des projets, réduction des services et de leur qualité, etc.).

Constats et attentes

Le Parti libéral du Québec nous confirme, en centrant son plan d'action économique sur la réhabilitation et le développement des infrastructures, qu'il profitera de la crise financière et économique pour multiplier les PPP. Il propose ainsi de former un *groupe spécial qui aura pour mandat d'accélérer le démarrage des grands projets privés actuellement en examen et d'accompagner les promoteurs dans l'élaboration de leur montage financier afin de raccourcir les délais*³.

Lors de la présentation de son plan, Jean Charest a dit vouloir se préparer, non seulement à affronter la turbulence économique, mais aussi *pour la suite des choses*, afin que les Québécoises et les Québécois soient parmi les meilleurs au monde, revenant ainsi à la philosophie néolibérale de *Briller parmi les meilleurs* qui a caractérisé son premier mandat.

Pour la CSN, la multiplication des PPP est une stratégie qui coûtera cher aux Québécoises et aux Québécois ainsi qu'aux générations futures qui devront en supporter le poids financier. Elle consiste dans une fuite en avant que le prochain gouvernement devra stopper, en assumant un meilleur contrôle de la planification des infrastructures et en privilégiant leur construction en mode traditionnel.

Emploi et formation de la main-d'œuvre : des gestes intéressants, mais insuffisants

Depuis avril 2007, le gouvernement libéral a adopté deux grandes initiatives touchant la main-d'œuvre : *Le Pacte pour l'emploi et Un nouvel espace économique pour le Québec*. C'est d'ailleurs le premier ministre qui en a fait personnellement l'annonce et la promotion. Revirement notable, il s'est empressé d'y associer les divers partenaires et d'obtenir leur adhésion contrairement au premier mandat majoritaire où le gouvernement libéral s'empressait de répondre aux pressions du patronat en charcutant la loi du 1 %.

Le Pacte pour l'emploi cible le rehaussement des compétences des personnes éloignées du marché du travail. D'un milliard de dollars, ce programme mise sur des mesures volontaires et incitatives pour soutenir non seulement les prestataires de l'aide sociale, mais aussi les immigrants et les personnes handicapées qui veulent occuper un emploi.

Aussi louable que soit cette initiative, sa réalisation concrète est loin d'être acquise sans des efforts substantiels à différents niveaux. Il faut d'abord répondre aux besoins de base des prestataires de l'aide sociale (se nourrir, se loger, se vêtir et se déplacer). Il faut ensuite assurer leur accès à des emplois stables et de qualité, de même qu'à des mesures de soutien et d'accompagnement afin d'éviter qu'ils se trouvent de nouveau dans la spirale de la pauvreté et de l'exclusion. Par ailleurs, il est inconcevable que les communautés autochtones n'aient pas été associées à ces travaux et qu'aucune mesure visant à lever les obstacles vécus par un grand nombre des membres de ces communautés n'y apparaisse. Cet oubli doit être corrigé.

³ *Plan d'action économique. Stimuler l'économie pour protéger et améliorer le niveau de vie des Québécois*, Parti libéral du Québec, novembre 2008, p. 11.

La deuxième grande initiative, *Un nouvel espace économique pour le Québec*, met l'accent sur la mobilité de la main-d'œuvre. Certaines ententes ont été signées entre la France et le Québec par divers ordres professionnels et le secteur de la construction ; ces négociations se poursuivent. D'autres négociations sont en cours entre le Québec et les provinces canadiennes. Reste à voir si celles-ci permettront une circulation fluide des personnes qualifiées entre les deux continents ainsi qu'entre le Québec et le reste du Canada ou si cette mobilité sera à sens unique.

Ces mesures qui paraissent attrayantes sont encore jeunes. Nous devons suivre attentivement leur déploiement et nous assurer de leur application transparente et équitable. Il faudra aussi être attentif aux effets pervers que pourrait engendrer, à moyen ou à long terme, une standardisation des compétences tant au niveau national qu'international.

De plus, il faudra offrir plus que des emplois aux personnes vivant à l'extérieur du Québec. Pour attirer et retenir les travailleuses et les travailleurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, il faut leur offrir des conditions de travail et des salaires décentes.

Toujours dans l'optique d'accroître la participation sur le marché du travail, le gouvernement libéral a adopté, en juin dernier, une loi favorisant la retraite progressive qui répond à plusieurs de nos revendications, mais qui vise surtout à mettre en place de puissantes mesures de rétention de main-d'œuvre. Il est à noter cependant que rien à ce jour n'a été fait pour les salarié-es du secteur public dont le régime de retraite n'est pas assujéti à cette loi.

Constats et attentes

Bien qu'il soit encore trop tôt pour apprécier les retombées des mesures mises en place, les récentes initiatives du gouvernement Charest ont reçu un accueil relativement favorable. Par contre, la situation actuelle exige bien plus que les efforts fournis par le gouvernement Charest en ce domaine. Il faudra que les résultats suivent les annonces, et ce, très rapidement au cours des prochains mois.

La crise financière et économique pourrait rapidement venir changer la donne et faire en sorte qu'un grand nombre de personnes soient à nouveau écartées du marché du travail. Une hausse du taux de chômage étant presque inévitable, nous devons craindre que plusieurs entreprises se trouvent dans des situations difficiles. Ces mesures pourraient rapidement être remises en question et n'avoir été qu'un miroir aux alouettes, si le prochain gouvernement n'assure pas leur pérennité.

Santé et services sociaux : la porte grande ouverte au privé

Lors de la campagne électorale de 2007, les libéraux de Jean Charest avaient fait de la santé leur priorité promettant une garantie d'accès de moins de six mois pour toutes les chirurgies, une augmentation du nombre de médecins et d'infirmières, le désengorgement des urgences, etc. Ces promesses ne se sont pas réalisées. Les urgences hospitalières débordent encore tandis que le Québec détient le triste championnat du manque d'accès à un médecin de famille (25 % de la population n'en a pas), les pénuries d'infirmières et d'autres professionnels s'aggravent et le recours au secteur privé va croissant pour l'hébergement de personnes âgées ou vulnérables.

En réalité, les dangers de la réforme Couillard enclenchée en 2003 se sont concrétisés et de multiples facteurs d'insatisfaction ont miné les transformations envisagées. Les bouleversements de structures ont monopolisé l'attention des gestionnaires et faute de leviers cohérents et de moyens suffisants, les résultats concrets en matière de services ne sont pas au rendez-vous.

La mise sur pied d'un groupe de travail sur le financement de la santé, présidé par Claude Castonguay, constitue un autre fait marquant du dernier mandat libéral. Le rapport du groupe de travail, dévoilé en février 2008, favorise une marchandisation accrue des besoins essentiels. Il ouvre la porte à la mixité de pratique des médecins, l'expansion de l'assurance maladie privée, des tarifications et des projets pilotes de gestion privée d'établissements de santé. Malgré une réaction initiale du gouvernement Charest laissant croire au rejet du rapport, on a découvert rapidement qu'au contraire, plusieurs mesures sont mises en chantier : projets d'agences de santé et de services sociaux acheteuses de services, pratiques de gouvernance qui font reculer la participation de la population aux décisions, projets de partenariat public-privé, etc.

Pire encore, le gouvernement libéral a poursuivi, et même accéléré, son virage pour le privé. Plutôt que de trouver des solutions publiques aux problèmes d'accessibilité, le ministre Couillard a donné son appui au projet de la direction de l'Hôpital Sacré-Cœur de transférer des patients en chirurgie à la clinique privée Rockland MD de Montréal. En juin 2008, quelques semaines avant son embauche chez un des plus grands fonds d'investissement privés au Canada, très actif dans le domaine de la santé, *Persistence Capital Partners*, le ministre faisait approuver le règlement sur les centres médicaux spécialisés privés (CMS). Ce règlement contredit tous les engagements que le gouvernement avait pris à l'occasion du jugement Chaoulli et de l'adoption de la loi 33. Au beau milieu de l'été et en l'absence de tout débat public, il adoptait en catimini un règlement beaucoup plus laxiste encore que celui sur lequel il avait consulté à peine quelques semaines auparavant. Ce règlement entre en vigueur en janvier 2009 et il ouvre la porte à autoriser à peu près toutes les chirurgies dans le secteur privé.

Si on le laisse aller, ce règlement pave la voie à l'instauration d'un régime privé d'assurance maladie ! Il s'agit de la pire imposture et du pire recul imposé par les libéraux, deuxième mouture.

Par ailleurs, alléguant d'hypothétiques économies, le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux depuis juin 2008, Yves Bolduc, a multiplié les annonces à l'égard des mégaprojets des centres hospitaliers universitaires. Tour à tour, les projets de rénovation du CHUM, du CHUQ et de l'Hôpital Ste-Justine sont à l'étude pour passer en mode PPP. La modernisation des centres hospitaliers universitaires et le développement des CHSLD se trouvent gérés dans une perspective marchande qui place l'intérêt des milieux d'affaires avant la recherche de solutions publiques aux défis du réseau public québécois de santé et de services sociaux. Sans mandat de la population, les PPP entraînent déjà de coûteux reports d'échéancier qui minent la confiance des professionnels de la santé et de la population et retardent l'arrivée des gains d'accès aux services.

Le seul geste significatif du gouvernement libéral, devant l'impact dramatique des pénuries de main-d'œuvre, a été de démarrer, à la requête des organisations syndicales, divers chantiers paritaires de réorganisation du travail dans des secteurs prioritaires : salles d'urgence et d'opération, soins de longue durée et soutien à domicile.

Constats et attentes

L'enjeu de la santé ne doit pas être évacué de la présente campagne électorale, comme semble le souhaiter le Parti libéral qui a lamentablement échoué à livrer la marchandise au cours de ses deux mandats. Devant les pressions grandissantes des partisans du privé, la CSN souhaite que les partis politiques exposent clairement leurs intentions à l'égard de la préservation et de la consolidation du réseau public de santé et de services sociaux. Pour nous, le prochain gouvernement doit renverser la vapeur et respecter le message des Québécoises et des Québécois qui veulent garder leur système de santé public.

Éducation : des problèmes de fond qui persistent

Le fait saillant des engagements du PLQ en 2007 fut certes celui de ne plus positionner l'éducation comme une priorité et de n'avoir pratiquement rien fait en enseignement supérieur. Qui plus est, le gouvernement Charest a même laissé entendre au gouvernement fédéral qu'il pourrait bien mettre de côté la réclamation du montant de 800 millions de dollars qui doit être versé par Ottawa pour l'enseignement supérieur et que nous réclamons depuis plusieurs années à la faveur d'un large consensus au Québec.

Sous la gouverne de la ministre Courchesne, l'éducation a malgré tout été sur la sellette. Prenant acte des engagements de son parti et des problèmes présents dans les ordres d'enseignement, la ministre a décidé d'agir rapidement en multipliant les consultations et les comités de travail. Le gouvernement est intervenu à propos des bulletins scolaires, de l'apprentissage du français, de la mise en place de nouveaux programmes, de la démocratie scolaire, de la reconnaissance des acquis, du transport scolaire, etc. Certaines avancées sont intéressantes, alors que d'autres s'apparentent davantage à des opérations cosmétiques.

En adoptant l'approche du cas par cas, la ministre n'a pas situé la problématique dans une vision intégrée et cohérente du réseau de l'éducation. La bonne note que plusieurs lui donnent ne fait pas foi de tout.

La ministre a agi pour lever certaines difficultés rencontrées dans la poursuite de l'implantation de la réforme de l'éducation au primaire et au secondaire et pour mettre en place des conditions afin de contrer le décrochage scolaire. Par contre, aucune

intervention n'a été amorcée pour mettre fin à la sélection des élèves et pour permettre un accès universel à des projets particuliers répondant à leurs intérêts et à leurs besoins.

Le Parti libéral s'était engagé à développer la formation professionnelle dans toutes les régions. Des plans régionaux de rapprochement entre la formation professionnelle et technique sont en voie d'élaboration et il faudra voir leurs effets sur le maintien d'une offre de formation diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Au moment où le Québec doit devenir une société du savoir, le gouvernement Charest a mis fin, au printemps 2008, au gel des droits de scolarité universitaires en imposant aux étudiantes et aux étudiants une hausse de 100 \$ par année pendant cinq ans. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette décision, mais il est à craindre qu'elle restreigne l'accessibilité aux études universitaires, plus spécifiquement pour les personnes vivant en milieu défavorisé, et qu'elle accroisse l'endettement étudiant.

Un mécanisme d'encadrement des frais institutionnels obligatoires a aussi été mis en place, ces derniers étaient devenus une mesure palliative utilisée par les universités pour contrer leur sous-financement chronique. Ce mécanisme est à deux vitesses, freinant, d'une part, l'augmentation des frais afférents dans les universités où ceux-ci étaient élevés et, d'autre part, permettant aux universités ayant maintenu ces frais à la baisse de les augmenter, et ce, au détriment des étudiantes et des étudiants.

Dans les suites de la dérive immobilière de l'UQAM, le gouvernement Charest a tardé avant de dévoiler ses engagements financiers. Cependant, la question du sous-financement du réseau demeure entière.

Finalement, quelques jours avant le déclenchement des élections, le gouvernement a déposé des projets de loi sur la gouvernance dans les cégeps et les universités dont les contenus soulèvent beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir.

Constats et attentes

Afin de faire face aux difficultés auxquelles notre société est confrontée, l'éducation est assurément un facteur structurant pour l'avenir du Québec qui repose autant sur les jeunes et leur réussite que sur les adultes qui doivent avoir la possibilité de développer leurs connaissances et leurs compétences. L'État doit assumer une responsabilité accrue en éducation en raison d'une croissance rapide des besoins de formation initiale et continue de toute la population.

La CSN exige que le prochain gouvernement fasse de l'éducation une réelle priorité nationale et adopte des stratégies éducatives claires, cohérentes et coordonnées afin de faire face à la situation appréhendée pour les années à venir. Il devra aussi allouer aux différents ordres d'enseignement le financement adéquat afin qu'ils puissent répondre aux besoins des jeunes et des adultes et accroître la persévérance et la réussite scolaires.

Finalement, la CSN exige du gouvernement fédéral le versement des montants d'argent dûs au Québec pour l'enseignement supérieur (800 millions \$).

Le Parti libéral ou tout autre parti ne doit pas reculer sur cette question.

Soutien à la famille : d'importants besoins restent à combler

La conciliation famille-travail

Grâce aux luttes acharnées des groupes de femmes et du mouvement syndical, le Québec s'est doté d'un réseau de services de garde accessible et d'un régime de congés parentaux qui soutiennent les familles et favorisent le maintien en emploi des femmes. Toutefois, beaucoup reste à faire pour que les milieux de travail s'adaptent aux besoins des salarié-es.

La politique sur la conciliation famille-travail promise lors du premier mandat n'a jamais vu le jour. Intégrées à la politique générale sur l'égalité entre les femmes et les hommes⁴, les quelques mesures qui s'adressent aux milieux de travail reposent toujours

⁴ Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, plan d'action 2007–2010. Cette politique a été déposée en décembre 2006.

sur la bonne volonté des employeurs. Le gouvernement refuse toujours d'adopter une politique qui, sans imposer du mur à mur, obligerait les employeurs à assumer leurs responsabilités.

Bref, pour répondre aux besoins urgents des familles, en particulier des femmes et des enfants, il y a encore loin de la coupe aux lèvres!

Services de garde à l'enfance

Au cours de son premier mandat, le Parti libéral a traité de façon cavalière le réseau des services éducatifs à l'enfance en haussant le coût des services de garde subventionnés et en transférant la responsabilité des services de garde en milieu familial des centres de la petite enfance aux bureaux coordonnateurs. Lors de la campagne électorale de 2007, le programme du Parti libéral comportait très peu de mesures visant les familles et la conciliation famille-travail-études.

Au cours du dernier mandat, les pressions des parents souhaitant inscrire leurs enfants dans un service de garde subventionné (CPE ou milieu familial) se sont poursuivies. En août dernier, le gouvernement Charest annonçait l'ajout de 18 000 nouvelles places pour 2008–2010, doublant ainsi les 9 000 places initialement prévues. Les places ont été réparties selon les besoins de chacune des régions et visent à répondre à des besoins spécifiques : flexibilité des services ; accueil des poupons ; offre de services en milieu de travail ou d'études et accueil d'enfants en situation difficile.

Mais ce plan ne fait qu'étaler dans le temps la mise en place d'un réseau qui devait être complété en 2003. Il est plus qu'urgent que des engagements fermes soient pris afin que chaque enfant au Québec puisse bénéficier d'une place en service de garde subventionné.

Constats et attentes

La conciliation famille-travail est une priorité pour la CSN et pour un très grand nombre de salarié-es au Québec. En début de campagne, le Parti libéral de Jean Charest s'est engagé à augmenter de 10 à 15 le nombre de jours de congé pour responsabilités familiales. Une telle promesse est évidemment séduisante. Mais il ne faut pas être naïf. Non rémunérés, de tels congés demeurent un droit théorique. Qui a les moyens de prendre 3 semaines de congé à ses frais? Un réel engagement envers la conciliation requiert plutôt la rémunération d'une partie de ces congés.

De plus, des percées concrètes doivent être réalisées dans les milieux de travail. Encore trop d'entreprises refusent de reconnaître leur responsabilité en matière de conciliation famille-travail. C'est pourquoi la CSN souhaite que le prochain gouvernement adopte une loi-cadre qui encouragerait l'adoption de mesures et de solutions adaptées à chaque milieu.

Quant aux services de garde, les efforts doivent se poursuivre afin de compléter le développement et la consolidation du réseau des services éducatifs à l'enfance. Il est impératif que le prochain gouvernement prenne l'engagement de rendre ces services universels et accessibles, partout sur le territoire, et de maintenir le coût de ces services à 7 \$ par jour⁵. Il y a quelques jours à peine, le Parti libéral a promis de geler les tarifs à leur niveau actuel. Peut-on lui faire confiance, tandis qu'il avait renié une promesse semblable lors de la campagne de 2003?

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : enfin des gestes significatifs

Au cours du dernier mandat, le gouvernement libéral a adopté un certain nombre de mesures ciblées (soutien aux enfants, prime au travail, pacte pour l'emploi, hausse du salaire minimum, etc.) qui ont amélioré la situation de certaines catégories de personnes. Toutefois, il a maintenu la ligne dure envers les prestataires d'aide sociale aptes au travail en refusant d'indexer pleinement leurs prestations. Ceux-ci ont vu leur pouvoir d'achat chuter de 4,9 % depuis 2004.

À la surprise générale, quelques jours avant le déclenchement des élections, le gouvernement Charest, dans sa mise à jour économique, accordait la pleine indexation pour tous les prestataires d'aide sociale. Ce changement de cap est certainement

⁵ Le budget assigné aux familles a connu une hausse de 42 % comparativement à 2003.

attribuable à la forte mobilisation des organisations vouées à la défense des personnes les plus pauvres et du Collectif pour un Québec sans pauvreté. De plus, au tout début de la campagne électorale, il a promis d'augmenter de 1 dollar le salaire minimum d'ici 2010 (9 \$ en 2009 et 9,50 \$ en 2010).

Constats et attentes

Pour la CSN, la lutte pour contrer la pauvreté est un objectif qui doit être maintenu indépendamment du parti au pouvoir.

Depuis plusieurs années, nous revendiquons une hausse substantielle du salaire minimum. Il faut se rappeler qu'un nombre important de personnes sur le marché du travail vivent toujours dans la pauvreté. Les dernières hausses du salaire minimum restent insuffisantes pour permettre aux salarié-es travaillant 40 heures par semaine à ce niveau de salaire, d'obtenir un revenu annuel supérieur au seuil de faible revenu.

À l'exception de l'ADQ, tous les partis se sont engagés à augmenter le salaire minimum. Il faut souhaiter qu'ils maintiendront leur engagement malgré les pressions des associations patronales qui n'ont pas tardé à faire connaître publiquement leur opposition à de nouvelles hausses du salaire minimum.

Dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un futur gouvernement devra aussi instaurer un barème plancher pour les personnes prestataires de l'aide sociale et accorder une exemption des pensions alimentaires versées aux enfants.

Environnement et développement durable : des efforts à accentuer

Le Québec se démarque positivement de l'ensemble canadien sur la question des changements climatiques. Depuis 1990, année de référence pour atteindre l'objectif du protocole de Kyoto, les émissions de gaz à effet de serre (GES) se sont accrues de 1,6 % pour le Québec, essentiellement en raison des hausses dans le secteur du transport, responsable à lui seul de 40 % des émissions de GES de la province. Le taux d'émission par habitant a diminué de 7 % par rapport à 1990, faisant ainsi du Québec la province ayant le plus faible taux d'émission de GES au Canada.

Devant l'impassibilité du gouvernement fédéral sur la question des changements climatiques, le Québec et l'Ontario ont signé plusieurs ententes, dont la mise en place d'un système d'échange des crédits de carbone basé sur des cibles absolues. Il faut également saluer la mise en place du Marché climatique de Montréal en mai 2008.

Par ailleurs, le gouvernement a donné son aval à un investissement d'au moins 1,5 milliard de dollars afin de procéder à la réfection de la centrale Gentilly-2, sans consultation publique et sans audience devant la Régie de l'énergie afin de l'évaluer au regard des besoins énergétiques du Québec. La préoccupation la plus sérieuse concerne la disposition des déchets nucléaires, qui demeurent radioactifs pendant des dizaines de milliers d'années. En plus de constituer un défi incroyable, l'aménagement d'un endroit suffisamment sécuritaire représente un coût exorbitant, un million de dollars la tonne de déchet produite.

D'autres enjeux continuent à ne pas recevoir l'attention suffisante du gouvernement libéral. Mentionnons, par exemple, le nombre nettement insuffisant d'inspecteurs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Comment assurer, dans ce contexte, un contrôle adéquat des risques ou des situations problématiques pour l'environnement ?

Également, à l'automne 2007, le gouvernement libéral de Jean Charest lançait une consultation sur sa stratégie de développement durable. Mais, comme le souligne le Commissaire au développement durable dans le rapport du vérificateur général du Québec pour 2007-2008, il s'agit d'un document d'orientation peu précis qui ne permet pas d'apprécier l'ampleur des améliorations souhaitées.

Constats et attentes de la CSN

Selon les propos de la ministre Beauchamp, le Québec entend respecter le protocole de Kyoto. Cependant, le bilan du gouvernement Charest est timide par rapport aux promesses faites en 2007. Un prochain gouvernement devra fournir plus d'efforts en ce sens.

On peut se demander aussi si la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection permettra véritablement de protéger les eaux souterraines, d'empêcher la privatisation de la ressource et de mieux encadrer les pratiques commerciales afin d'éviter l'exportation d'eau en vrac. Dans sa forme actuelle, ce projet de loi n'a pas de valeur juridique puisqu'il fait référence au patrimoine collectif de la nation québécoise, deux notions qui ne veulent rien dire d'un point de vue légal. Enfin, il laisse aux pouvoirs ministériels une large marge discrétionnaire, de sorte que les citoyens se trouvent sans recours pour obtenir une protection du gouvernement.

Langue, culture et immigration : de belles paroles, mais peu de gestes concrets

Dans son plan d'action économique, le Parti libéral du Québec affirme que la culture doit être protégée et stimulée en tout temps. Il prévoit mettre en place un « programme de soutien à l'industrie culturelle », mais évite d'identifier les actions qu'il réalisera.

Au début de l'année 2008, plusieurs médias ont fait état des difficultés rencontrées dans le dossier de la langue française (difficultés d'embauche, accès aux services de santé, conférences universitaires, etc.). Or, les mesures annoncées en mars par la ministre Saint-Pierre, à l'intention des petites entreprises, sont volontaires, donc soumises à la bonne volonté des employeurs. Il est d'ailleurs à noter que les crédits alloués pour 2008-2009 à l'Office de la langue française demeurent pratiquement inchangés (une augmentation de 100 000 \$).

On peut faire le même genre de constats sur la question de l'immigration. À l'automne 2007, à la suite d'une consultation tenue par le ministère, qui faisait état d'une augmentation de la population immigrante, ce même ministère annonçait la suppression de plus de 30 postes (s'ajoutant à la centaine de postes supprimés depuis 2004). Ainsi ne faut-il pas se surprendre qu'entre 2003 et 2008, l'investissement gouvernemental par immigrant ait diminué (3 208 \$ à 2 472 \$).

Par ailleurs, on se souvient que le premier ministre Charest avait créé la Commission Bouchard-Taylor quelques jours avant le déclenchement des élections de 2007 pour éviter un débat sur les accommodements raisonnables durant la campagne. Encore cette fois-ci, c'est une série de mesures qui sont annoncées juste avant le déclenchement des élections, notamment un projet de loi favorisant l'action de l'administration à l'égard de la diversité culturelle, une politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, l'obligation pour les immigrants de signer une déclaration les engageant à respecter nos valeurs communes et apprendre le français si nécessaire. Cette dernière mesure demeure, toutefois, purement symbolique.

Constats et attentes

En dépit de l'attention concentrée sur la situation économique, les questions de l'identité québécoise et de la culture ne peuvent pas être ignorées. Comme la CSN l'a déjà mentionné dans le mémoire soumis à la Commission de la culture, l'immigration et la cohabitation interculturelle constituent des défis incontournables que nous nous devons de relever collectivement. Le prochain gouvernement devra donc intensifier ses efforts en vue d'assurer l'intégration des personnes immigrantes.

De plus, nous souhaitons que le prochain gouvernement pose des gestes concrets en réponse aux recommandations du rapport de la Commission Bouchard-Taylor. La CSN croit que le Québec doit se doter de textes fondateurs sur l'interculturalisme et la laïcité et que la véritable intégration des nouveaux arrivants doit se situer dans leur milieu de travail et non dans l'obligation faite à ceux-ci de signer une déclaration symbolique.

Conclusion

Le résultat des élections de 2007 et quelques mois de gouvernement minoritaire ont forcé Jean Charest à apporter des modifications à sa manière de gérer l'État.

Il a changé son image et ses stratégies de communication. Il a aussi appris à consulter et à écouter au point où les résultats de l'année et demie qui vient de s'écouler se démarquent significativement de ce que nous avons connu dans la foulée d'avril 2003. Au point où, en y regardant bien, on a vu quelquefois se profiler l'ombre de Robert Bourassa, le maître de l'esquive.

Mais cette métamorphose n'a pas pour autant corrigé ses actions passées qui continuent de produire leurs effets aujourd'hui.

Les lois qu'il a fait adopter pour renier le droit à la négociation des travailleurs et des travailleuses du secteur public sont toujours en vigueur. Les politiques et les structures mises en place pour la prolifération des PPP continuent de se déployer tous azimuts. Les finances publiques sont toujours fragilisées par les marges de manœuvre qu'il a sacrifiées. Il a mis en place les règlements nécessaires à une expansion phénoménale du privé dans la santé dans les suites du soi-disant « tabletté » rapport Castonguay.

Si l'objectif de Jean Charest de former le prochain gouvernement se réalisait, cela constituerait un troisième mandat consécutif pour un même parti, ce qui serait une première au Québec depuis 50 ans.

Mais il y a plus, il veut renouer avec le pouvoir majoritaire, bref se faire plébisciter en quelque sorte afin de régner sans partage sur l'avenir du Québec.

À cet égard, le fait que les élections au Québec surviennent immédiatement après celles au palier fédéral, jumelé au caractère plutôt aride des enjeux en cause, pourrait bien avoir un effet assez catastrophique sur le taux de participation au scrutin. Or, un faible taux de participation a systématiquement favorisé, depuis 30 ans, l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire.

À cette seule perspective, notre mémoire collective doit nous envoyer des signaux d'alarme, car la société québécoise paye encore chèrement les décisions des années où Jean Charest était seul à avoir *les mains sur le gouvernail de l'État*.

Si le Parti libéral a pris comme prétexte la crise économique pour déclencher des élections afin d'accroître son pouvoir, soyons assurés que s'il est aux commandes pendant encore quatre ans, ses décisions n'affecteront pas que l'économie.

Proposition adoptée par les délégué-es du conseil fédéral le 14 novembre 2008

1. *Attendu que voter est un droit fondamental de notre démocratie ;*

Attendu que le déclenchement d'élections dans la présente conjoncture s'apparente plus à un abus de pouvoir qu'à un geste démocratique ;

Attendu qu'un faible taux de participation constitue un atout stratégique pour le Parti libéral ;

La CSN invite tous les membres de ses syndicats affiliés et la population québécoise à exercer leur droit de vote le 8 décembre 2008.

2. *Attendu la position du congrès de la CSN sur l'action politique qui favorise l'implication des militantes et militants ainsi que des salarié-es du mouvement sur plan politique ;*

La CSN invite les membres de ses syndicats affiliés à s'impliquer activement dans la présente campagne électorale sur toutes les tribunes qui leur sont offertes.

3. *Attendu le bilan que fait la CSN du gouvernement libéral ;*

Attendu que le mode de scrutin uninominal à un tour ne permet pas de refléter le vote populaire en l'absence d'une dimension proportionnelle ;

La CSN invite les membres de ses syndicats affiliés à choisir la candidate ou le candidat du parti dont les valeurs, les actions, la clarté des engagements autant que la capacité de les réaliser correspondent le plus aux orientations de la CSN.

Plan d'action

La CSN invite toutes les organisations affiliées à interpeller publiquement les candidates et les candidats afin qu'ils se prononcent sur les enjeux soulevés dans le bilan du gouvernement Charest 2007-2008. Vous trouverez annexée au présent document une plateforme d'interpellations des partis, où l'accent a été mis sur huit de ces enjeux.

La CSN assurera la coordination et le soutien de ces démarches ainsi que la diffusion de ses positions par les moyens appropriés.

À cet effet, nous vous invitons à consulter et à participer au blogue de la CSN qui sera en ligne pendant toute la durée de la période électorale et qui est accessible par le site de la CSN (voir l'adresse au bas de la table des matières).

Annexe

Plate-forme d'interpellation des partis

1. Réforme du mode de scrutin

Depuis de nombreuses années, nous avons constaté l'incapacité du mode actuel de scrutin uninominal à un tour, à refléter adéquatement les diverses convictions politiques du peuple québécois. Des travaux ont déjà été menés sur cette question à l'Assemblée nationale, les derniers remontant au début 2006, mais cette préoccupation fondamentale semble avoir disparu des écrans radars des partis dans la présente élection.

Nous demandons aux partis de s'engager à revoir le mode de scrutin afin qu'il permette une représentation plus fidèle des orientations politiques de la société québécoise notamment par l'inclusion d'une dimension proportionnelle adaptée à notre réalité.

2. Lois 7 et 8

La Cour supérieure invalidait le 31 octobre dernier les lois 7 et 8 adoptées sous le bâillon en décembre 2003 par le gouvernement Charest. Ces lois interdisaient la syndicalisation de 25 000 travailleuses de la santé et des services sociaux et des services de garde à l'enfance travaillant à domicile.

Le gouvernement a jusqu'au début décembre pour décider s'il ira en appel de cette décision.

Nous demandons d'abord au Parti libéral de ne pas en appeler de cette décision et à tous les partis de s'engager à respecter le droit à la syndicalisation de ces travailleuses.

À ce moment-ci, seuls le Parti Québécois et Québec solidaire se sont engagés à le faire.

3. Les droits syndicaux

Dans son premier mandat, le gouvernement attaquait le droit à la libre négociation de 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public en imposant des conditions de travail, notamment les salaires, le tout accompagné de mesures répressives sans précédent pour une durée de près de 7 ans se terminant en mars 2010. Une fois de plus dans ce secteur, par le recours à des lois spéciales, un gouvernement a abusé de ses prérogatives de législateur afin de faire prévaloir ses intérêts d'employeur. Depuis, le Bureau international du travail est venu sanctionner ces lois iniques.

Nous demandons à tous les partis qu'ils s'engagent à restaurer le droit à la libre négociation des salarié-es du secteur public conformément aux conventions internationales et aux décisions des tribunaux supérieurs.

De plus, qu'ils s'engagent à poursuivre les travaux amorcés cet automne entre les organisations syndicales et le gouvernement sur la révision du régime de négociation dans ce secteur et à les conclure rapidement sur la base des conventions internationales et des décisions du BIT. Ces travaux devraient disposer de la partie de la loi 30 concernant la négociation locale. Cependant en ce qui a trait à la définition des accréditations imposée par cette même loi, les parties doivent s'engager à retirer l'appel logé par le gouvernement de la décision de la Cour supérieure et à convenir avec les organisations syndicales du découpage approprié des accréditations.

Dans la même veine, l'actuel régime forestier et le nouveau proposé par le Parti libéral du Québec ont tous deux le fort désavantage d'entraver sérieusement le droit d'association et le droit de négociation des travailleurs forestiers.

Nous demandons à tous les partis de s'engager à régler le problème et nous en faisons un préalable à toute réforme du régime forestier.

Seuls le Parti Québécois et Québec solidaire ont pris des engagements en ce sens.

4. Stratégie économique pour affronter la crise et soutenir le secteur manufacturier

Relativement à l'important ralentissement économique qui s'annonce, la CSN croit que le Québec doit se doter d'une stratégie d'envergure pour protéger nos emplois et soutenir notre base industrielle. À une situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles.

Le gouvernement doit utiliser l'ensemble des instruments d'intervention à sa disposition, y compris la mobilisation des grands acteurs que sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Société générale de financement, Investissement Québec et les fonds de travailleurs. Par ailleurs, l'heure n'est pas au débat dogmatique sur l'équilibre budgétaire. Les déficits sont souvent nécessaires et parfois inévitables dans une période de crise économique.

Dès le début de la campagne électorale, les partis politiques ont dévoilé leur plan d'action pour affronter la crise.

Le Parti libéral propose une approche en parfaite continuité avec ses actions antérieures. Il mise sur : une augmentation des investissements dans les infrastructures, des mesures d'aide aux PME, un appui à la formation de la main-d'œuvre, un soutien à la rénovation domiciliaire et la protection du pouvoir d'achat. Sur ce dernier point, il faut souligner son engagement à rehausser le salaire minimum et à indexer pleinement les prestations d'aide sociale des bénéficiaires aptes au travail.

Le Parti Québécois souhaite aussi accentuer les efforts dans la formation de la main-d'œuvre, soutenir les PME et protéger le pouvoir d'achat des individus et des familles. Dans ce cas, il propose un crédit d'impôt sur les paiements d'hypothèque, une aide ponctuelle de 200 \$ aux bénéficiaires du crédit d'impôt pour la TVQ ainsi qu'un soutien plus généreux du revenu, pour ceux et celles qui perdront leur emploi. Se démarquant du Parti libéral, il compte mettre à contribution l'ensemble des instruments économiques dont dispose le Québec. Il mise sur des initiatives ponctuelles comme la mise en place d'un Fonds d'investissement stratégique, à hauteur de 10 milliards de dollars, d'une durée de sept ans, géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le plan de l'ADQ apparaît moins consistant. Il met de l'avant des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat de la classe moyenne (un crédit d'impôt de 50 % sur les intérêts hypothécaires, l'élimination de l'impôt sur les premiers 5 000 \$ de revenus provenant du retrait d'un REER ou d'un fonds de retraite à cotisations déterminées). Il revient avec l'idée, presque unanimement décriée, de privatiser partiellement Hydro-Québec. En plus de priver le Québec d'un levier stratégique pour notre développement économique, ce geste fragiliserait encore davantage les revenus de l'État québécois.

Québec solidaire axe son intervention sur la création d'emplois. Pour ce faire, il propose de développer le transport en commun, l'investissement dans l'économie sociale, la création de nouvelles places en CPE, etc. Il souhaite aussi modifier le mandat de la Caisse de dépôt et placement pour le centrer sur le Québec et les seuls investissements en entreprises de façon à ce qu'elle investisse dans les PME, les entreprises écologiques et socialement responsables. Enfin, il s'engage à encourager la création de coopératives de travailleurs et de travailleuses et à exiger des entreprises, qui délocalisent leurs activités, le remboursement de tous les prêts et de toutes les aides fiscales reçues.

5. Services publics

Santé

Depuis plus d'un an déjà, la CSN mène une campagne d'information et de sensibilisation pour préserver et consolider le réseau public de santé. L'adoption par le gouvernement libéral d'une série de mesures favorisant une plus grande place au privé, dont la loi 33 et ses compléments réglementaires, est cœur de nos préoccupations.

Pour la CSN, il est essentiel de préserver le caractère public du système de santé québécois.

Nous demandons que la santé soit remise à l'ordre du jour de la présente campagne électorale et que les partis politiques prennent l'engagement de réviser les législations (tel la loi 33 et la loi 83 traitant des certificats de conformité dans les centres d'hébergement) et d'abroger les règlements adoptés par le gouvernement libéral qui a ouvert la porte au privé. De vastes chantiers doivent être mis sur pied afin de trouver des solutions publiques aux problèmes d'accès.

À ce jour, le Parti Québécois et Québec solidaire se sont prononcés pour l'abrogation des dispositions réglementaires de la loi 33.

Éducation

Quant aux nombreux défis qui nous attendent, l'éducation doit être une priorité nationale. Il faut se donner collectivement les moyens de répondre aux besoins des jeunes et des adultes, et ce, pour tous les ordres d'enseignement.

Depuis plusieurs années déjà, l'enseignement supérieur souffre de sous-financement chronique. Le règlement partiel du déséquilibre fiscal en 2007 ne comprenait pas les réinvestissements attendus par les provinces, à savoir le retour au niveau de financement de 1994-1995 en matière d'éducation supérieure. Pour le Québec, cela représente des revenus additionnels de 800 millions.

La complaisance du PLQ, qui s'est déclaré prêt à offrir une période de répit au fédéral, est inacceptable.

La CSN demande que les partis politiques prennent des engagements fermes envers l'éducation et s'engagent à faire des pressions auprès du gouvernement fédéral pour récupérer les sommes qui nous reviennent.

Seul le Parti Québécois a un plan détaillé de ses intentions dans lequel il identifie l'éducation comme « la plus grande priorité d'une société » alors que l'ADQ traite ce sujet de manière encore une fois populiste sur les thèmes de l'enseignement religieux et de la discipline.

6. Partenariats public-privé

Le recours aux partenariats public-privé (PPP) s'est accéléré au cours des derniers mois. Cette formule est présente dans plusieurs secteurs, dont celui de la santé avec les projets des centres hospitaliers universitaires (CHUM et CUSM). La CSN est opposée aux PPP qui, contrairement à ce qu'on prétend, ne permettent pas une augmentation de la productivité et une réduction des coûts, sans parler des multiples frais qui y sont associés.

La CSN demande que les partis politiques rejettent le recours au PPP.

À ce jour, seul le Parti Québécois a pris certaines distances face à cette façon de faire, notamment dans ses engagements pour développer les transports en commun.

Dans le cas du PLQ, il s'agit cependant d'une pratique instaurée et largement mise en place par les libéraux et rien n'indique une quelconque volonté de changement, comme en témoigne son plan d'action économique évoqué en page 10.

7. Services de garde

Le réseau québécois des services de garde est un projet novateur qui fait l'envie de plusieurs. Son développement n'est toutefois pas complété et on a même assisté à un ralentissement de la croissance des places. Encore trop de besoins ne sont pas comblés.

Nous demandons que les partis s'engagent de manière urgente à compléter ce réseau et à le rendre universel et accessible à tous les parents qui le souhaitent, ce qui représente l'ajout d'environ 38 000 places. Une attention particulière doit être apportée aux enfants provenant des milieux défavorisés.

En début de campagne, le Parti libéral a promis d'ajouter 15 000 nouvelles places aux 18 000 que son gouvernement a déjà annoncées. Il a aussi promis de geler le tarif de 7 \$ par jour. Cette promesse a un air de déjà vu. Peut-on lui faire confiance?

Le parti de l'ADQ est revenu à la charge avec son approche d'aide directe aux parents (100 \$ par semaine par enfant) pour ceux qui ne choisissent pas la garde subventionnée.

Il s'agit d'une mesure rétrograde et irresponsable. Elle incite les femmes à rester à la maison, hypothéquant leur intégration sur le marché du travail et leur indépendance financière à long terme.

Le Parti Québécois et Québec solidaire ont des engagements correspondant aux attentes de la CSN.

8. Environnement et développement durable

Pour la CSN, la protection de l'environnement et le développement durable doivent demeurer des priorités de la société québécoise.

Même si le Québec fait bonne figure comparativement aux autres provinces canadiennes, l'atteinte des objectifs de Kyoto est loin d'être assurée, à moins de redoubler d'efforts.

Le secteur du transport routier étant l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES), il faut être particulièrement vigilant quant aux choix des investissements dans ce secteur. À cet égard, les initiatives du gouvernement libéral sont inquiétantes. Son programme d'investissement dans les infrastructures fait une large place au développement du réseau routier, alors que les sommes allouées au transport collectif sont relativement faibles. Cette stratégie encourage l'usage de l'automobile, accroît notre dépendance au pétrole et nous éloigne encore plus des cibles de Kyoto. Pour la CSN, les investissements dans les transports en commun doivent être privilégiés (prolongement du métro, augmentation de la fréquence des autobus, développement des trains de banlieue, etc.).

La CSN demande que les partis politiques s'engagent à investir dans le transport collectif sans recourir aux PPP.

Présentement, seuls le Parti Québécois et Québec solidaire ont présenté un plan détaillé de développement pour les transports en commun.

Index des lois

- Loi 7 : Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- Loi 8 : Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance
- Loi 25 : Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- Loi 30 : Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic
- Loi 31 : Loi modifiant l'article 45 du Code du travail
- Loi 32 : Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions
- Loi 33 : Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
- Loi 37 : Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic
- Loi 43 : Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public
- Loi 83 : Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants
- Loi du 1% : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

